

qui ont horreur les uns des autres ; c'était l'alliance du pouvoir et de la révolution, le mariage de M. Gambetta, qui a préparé la Commune, et de M. Thiers, qui l'a vaincue au nom et sous l'autorité de l'Assemblée souveraine.

Les républicains modérés, les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes ne seraient évidemment point d'accord s'il s'agissait d'établir en France un régime définitif ; mais ils sont actuellement rapprochés par un même sentiment, ou, si la République française la préfère, un même instinct de conservation qui les pousse à s'unir pour conjurer la ruine de la patrie.

En 1870, quand les Prussiens envahissaient notre pays, les républicains modérés, les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes servaient sous une bannière commune et mêlaient leur sang sur tous les champs de bataille.

Si la République française eût existé en ces temps néfastes, elle se fût sans doute élevée.

Quoi de plus immoral que le spectacle qui est donné à la France d'une coalition de trois partis qui ont horreur les uns des autres, dont les principes sont absolument contraires, et qui se liguent aujourd'hui pour combattre l'ennemi ?

Depuis que l'illustre maréchal de Mac-Mahon a été nommé président de la République en remplacement de M. Thiers, le calendrier semble prendre plaisir à multiplier les souvenirs glorieux de son existence. Il y a quelques jours, c'était l'anniversaire de la défaite de la Commune et de l'entrée de l'armée dans Paris ; hier, la date du 4 juin ramenait l'anniversaire de la victoire de Magenta, dont l'honneur revient pour une grande part au général de Mac-Mahon, fait maréchal sur le champ de bataille par l'empereur Napoléon.

Le Jockey-Club de Paris, dont le maréchal Mac-Mahon fait partie depuis longtemps, a envoyé hier une députation auprès de lui pour l'inviter à assister, dimanche prochain, aux courses de l'hippodrome de Longchamps où doit être disputé le grand prix de Paris. Le maréchal a répondu qu'il se rendrait à cette invitation avec plaisir. On se souvient qu'en 1859, à son retour de la campagne d'Italie où il prit, comme on sait, une si grande part à la victoire de Magenta, le maréchal, en défilant avec son corps d'armée sur le boulevard, se vit offrir un bouquet magnifique par le Jockey-Club, qui témoignait ainsi de ses sentiments pour l'un de ses membres les plus illustres.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 4 juin 1873.

le rapport sera immédiatement déposé, et il conclura, suivant toutes les probabilités, pour la validation. Un certain nombre d'électeurs de la ville de Lyon ont envoyé des protestations contre l'élection de M. Ranc, les listes électorales étant frauduleuses et ne pouvant produire une élection régulière. Mais comme la Chambre a déjà validé d'autres élections faites d'après les mêmes listes, il ne faut pas compter sur le succès de ces protestations, s'il n'y a pas d'autres griefs beaucoup plus graves contre M. Ranc.

ÉTRANGER

BELGIQUE

La Chambre belge vient de voter à la majorité de 68 voix contre 19 le budget de la guerre pour 1873, qui s'élève à 81 millions 705,532 fr.

ANGLETERRE

Londres, 28 mai.

C'est un phénomène bizarre que celui auquel nous assistons en ce moment de ce côté de la Manche. Il y a seulement deux ans, s'il y avait en Angleterre un homme impopulaire, M. Thiers pouvait se vanter d'être celui-là. En histoire, on le considérait considéré comme un écrivain *inexact*, pour ne servir d'une expression parlementaire ; en politique, comme un brouillon. Lorsque, au début des désastres de la France M. Thiers accepta une mission diplomatique auprès des puissances étrangères, et se rendit à Londres, l'illustre suppliant se vit en butte de la part des journaux anglais à des récriminations, à des invectives que les satrapes d'Artaxerxès auraient rougi d'adresser à Thémistocle fugitif. Aujourd'hui tout cela est changé : M. Thiers est devenu un illustre homme d'Etat et l'Assemblée nationale est un monstre d'ingratitude. Je ne parle, bien entendu, que du langage de la presse libérale, car l'organe des conservateurs, le *Standard*, n'a cessé d'envisager la situation sous son véritable point de vue.

Mais enfin, les libéraux anglais sont essentiellement monarchiques, pourquoi donc essaient-ils de flétrir ce qu'ils appellent « les intrigues des monarchistes de Versailles » ? Pourquoi s'efforcent-ils de faire fleurir en France la République que dont ils ne veulent à aucun prix en Angleterre ? Certes ils ne peuvent s'abuser d'une façon aussi étrange sur le véritable état des choses ; ils doivent savoir que la France est ce qu'on la fait, que les élections radicales de ces derniers temps sont écloses sous les ailes des préfets radicaux envoyés exprès pour les couvrir, et que M. Thiers lui-même est devenu républicain, un peu parce qu'il voulait être président de la République, et beaucoup parce que cela faisait plaisir à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Si l'on voulait aller au fond des choses, on verrait que la haine du catholicisme aveugle les libéraux anglais dans cette circonstance comme dans bien d'autres ; ils pensent que la monarchie est favorable aux intérêts catholiques, tandis que la République radicale leur est contraire : de là leur préférence marquée pour celle-ci et leur antipathie pour celle-là.

Ensuite, il faut bien tout dire, la presse libérale d'Angleterre mérite un peu le reproche que Jugurtha adressait à Rome. Elle est admirablement renseignée sans doute ; chaque matin les principaux journaux publient une lettre de Paris ; mais leurs correspondants ne sont pas à l'épreuve de la séduction, et l'on sait si M. Thiers était séduisant quand il voulait l'être. Du reste, ces messieurs ne se piquent pas d'une constance insensée ; ils sont les hôtes de la présidence et non du président. On peut voir dès à présent se dessiner le mouvement nouveau qu'ils préparent. Les dernières correspondances contenaient des choses tout à fait aimables à l'adresse du maréchal de Mac-Mahon, et leurs auteurs, pivotant sur eux-mêmes, opérèrent sans délai une conversion à droite. Il y a tel correspondant dont on peut dire, comme du meunier Sans-Souci :

De quel côté que vent souffler le vent, il y tournait son aile et s'endormait content.

SUISSE

La persécution des catholiques est à l'ordre du jour dans tous les cantons ; les tyranniques qui dominent les grands conseils semblent vouloir rivaliser d'ardeur et d'ardeur et de haine.

Dans le Tessin, on poursuit les curés qui ont le courage de faire leur devoir en publiant les instructions de leurs évêques ou en disant la vérité aux fidèles ; on les frappe d'amende, on les expulse et l'on supprime les journaux qui font appel à la générosité catholique en faveur des prêtres dépossédés.

Puis, sous l'influence de deux meneurs obscurs, le grand Conseil trahit dans la liturgie comme un synode ecclésiastique, il statue sur le nombre des fêtes, l'ordre des offices et leur degré de solennité.

Dans le Jura Bernois, sept curés du district de Porentruy ont été traduits devant les tribunaux sous la prévention d'avoir contrevenu à l'ordonnance du Conseil d'Etat ; ils ont été condamnés à l'amende, malgré les murmures indignés de la population.

Une assemblée de catholiques s'est tenue près de Delémont et de Moutier ; au nombre de 6,300, ils ont voté par acclamations les résolutions suivantes :

1° Protestation de fidélité et de dévouement au Pape, à l'évêque et au clergé fidèle.

2° Protestation contre les mesures inconstitutionnelles et illégales dont l'Eglise catholique est devenue l'objet dans le canton de Berne ;

3° Nomination d'un comité chargé de la défense des intérêts religieux des catholiques jurassiens, par toutes les voies légales, soit isolément, soit de concert avec les autres catholiques du diocèse ou de la Suisse.

Un correspondant particulier du *Times* écrit à ce journal de Rangoon, à la date du 3 mai, une lettre dont nous extrayons la nouvelle suivante :

« La ville de Talcobo, capitale des provinces mahométanes de la Chine occidentale, a

été prise par une armée chinoise. Le sultan Sooliman, qui régnait sur ces pays, s'est empoisonné pour échapper à une mort plus cruelle. La population de la ville sans, en excepter les enfants et les femmes, a été massacrée par les vainqueurs qui ont épargné seulement ceux qui ont abjuré l'islamisme et consenti à manger de la viande de porc. 30,000 personnes ont été ainsi égorgées.

La lettre ajoute que la ville de Momion est la plus importante après celle de Talcobo. L'armée chinoise en fait en ce moment le siège et elle est certaine de la réduire en son pouvoir. C'est un nouveau massacre qui se prépare.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'industrie textile en Angleterre.

Un document parlementaire récent donne des indications intéressantes sur les progrès de l'industrie textile dans le Royaume-Uni.

Il constate que, dans l'année 1871, 203 nouvelles fabriques, occupant 12,785 personnes des deux sexes, ont été ouvertes. Sur ce chiffre, 99 établissements sont destinés à la mise en œuvre du coton, 69 à celle de la laine, 8 à celle du lin, 23 à celle de la soie et 4 à celle d'autres produits.

L'augmentation de la mise en œuvre de la laine et de la soie est, proportionnellement au nombre des établissements, plus grande pour ces matières que pour le coton.

Les prix élevés du coton, en présence des importations toujours croissantes des laines d'Australie et de la Plata, concourent à augmenter la consommation des tissus de laine. La disette de coton, causée par la guerre civile aux Etats-Unis, avait déjà donné alors à la substitution de la laine au coton une première impulsion, qui ne s'est pas ralentie depuis. La variation du climat des îles britanniques et rend l'usage des vêtements de laine nécessaire à la santé, et le bon marché seul des tissus de coton en assurait la consommation générale par les classes ouvrières. L'élévation du prix des cotons, en nivelant, pour ainsi dire, les prix des tissus des deux sortes, a fait donner à ceux de laine une préférence naturelle, que la prospérité des classes ouvrières tendra à confirmer, lors même que les tissus de coton reviendraient à leurs prix antérieurs.

L'accroissement du nombre des fabriques mettant en œuvre la soie prouve de nouveau que le libre échange n'a fait aucun tort à l'industrie textile britannique. Le tissage de la soie est peu pratiqué en Ecosse, et aucune des 23 nouvelles fabriques ne s'y trouve située. Elles sont, pour la plupart, dans les comtés d'York et de Chester, en Angleterre. Des 69 nouvelles fabriques travaillant la laine, 4 seulement se trouvent en Ecosse, une en Irlande et les 62 autres au siège principal de l'industrie lainière, dans le Yorkshire.

L'industrie cotonnière paraît ne devoir faire aucun progrès en Ecosse ; une seule nouvelle fabrique y a été établie, tandis qu'il y en a eu 66 nouvelles dans le Lancashire et 23 dans le comté de York. Il y en a eu aussi une nouvelle en Irlande.

L'industrie lainière ayant un centre important en Ecosse, on aurait pu espérer lui voir faire des progrès sérieux, mais il n'y a que deux nouvelles fabriques dans le comté de Fife (Dundee et environs), tandis qu'il y en a 6 nouvelles dans le comté d'York.

L'Irlande, où Belfast est le centre principal de l'industrie lainière, n'a compté aucune nouvelle fabrique en 1871.

La question du tirage de l'or est en ce moment à l'étude au ministère du commerce. — On s'occupe aussi activement des patentes. Proposition a été faite de dégrèver de 20 p. 0/0 le droit proportionnel sur le loyer des petits marchands. Il a été constaté que 400,000 contribuables bénéficieraient de ce dégrèvement.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le chef de la station télégraphique de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 5 juin 1873

Monsieur le Rédacteur, Pour répondre au désir qu'ont manifesté plusieurs habitants du quartier de Notre-Dame, le cours officiel de la Bourse sera désormais affiché au bureau télégraphique, rue des Lignes, indépendamment de l'expédition qui sera, comme par le passé, placardée sous le vestibule du bâtiment communal de la rue Neuve.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien donner place à cet avis dans un prochain numéro de votre journal.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le chef de station, CRÉPIN.

Ce n'est pas seulement à Roubaix que que l'on a eu à signaler les effets de l'orage ; à Tourcoing, la foudre est tombée sur la toiture de l'établissement de MM. Leplat-Desnoël frères, fileteurs et a communiqué le feu, à cette partie du bâtiment. L'incendie a été promptement réprimé. Un énorme sommier d'une épaisseur de 20 centimètres carrés a été fendu dans toute sa longueur.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Au hameau du Hutin, un jeune domestique, nommé Jules Camberlyn, âgé de 15 ans, au service de M. Ferret-Houtzet, cultivateur, travaillant dans un champ, a été atteint par la foudre et tué raide.

Rue de Lannoy, la cheminée d'une maison occupée par M. Louis Squedin, a été renversée.

M. Charles Felhon, ex-marchand de bière à Roubaix, dont nous avons annoncé la fuite et la fuite s'est réfugié à Londres. Il a été rencontré ces jours derniers, se promenant à Hyde-Park.

M. Charles Felhon ne semblait nullement se soucier de la situation grave qu'il s'est créée dans son pays.

Hier soir, vers onze heures, M. J.-B. Coupé, marchand de charbon à Roubaix, rentrait chez lui après fait une promenade à cheval, lorsqu'arrivé rue de l'Epeule, le cheval s'effraya et dans un mouvement brusque désarçonna le cavalier qui tomba sur le pavé.

Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe droite.

Un sieur Hubert Cosset, âgé de 23 ans, terrassier à Roubaix, est inculpé d'un vol d'effets d'habillement au préjudice d'un ouvrier tailleur, son compagnon de logement.

Il est arrêté.

Une fille, Joséphine Delcourt, âgée de 17 ans, bobineuse, a été arrêtée sous l'inculpation de vagabondage.

Le nommé François Houzé, ouvrier, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse scandaleuse.

Un tisserand, nommé Louis Vaillant, âgé de 44 ans, a violemment maltraité sa femme et sa fille domiciliées à Roubaix. Il est l'objet de poursuites pour coups et blessures volontaires.

C'est le 23 de ce mois que doit venir devant la cour d'Amiens l'affaire de M. Meunier Sterlin, Lober et consorts.

On se rappelle que la cour d'appel de Douai avait prononcé l'acquiescement des prévenus et que la cour de Cassation a cassé cet arrêt.

On nous écrit de la Commune d'Henri : « Les deux carousels qui depuis longues années se donnent chez nous, (au bénéfice des pauvres,) avec un succès toujours croissant et connu de tous les amateurs, auront lieu publiquement dimanche et lundi 8 et 9 courant, sur la place de cette commune.

De nombreux concurrents se sont déjà fait inscrire, et grâce au temps qui paraît devoir nous favoriser et aux soins qui ont été pris pour assurer la bonne organisation de la fête, nous croyons pouvoir espérer un succès au moins égal à celui des années précédentes. — Avis aux amateurs. »

Nous lisons dans le Propagateur :

Un singulier procès va s'engager à Paris au sujet d'un enfant qui, né à Lille, a passé les dix premières années de sa vie avec la seule qualité de fils naturel de Marie Veivere, mais qui, ayant failli n'avoir ni père ni mère, se trouve en 1873 enfant de deux pères et de deux mères.

Pierre Beraud (c'est son nom) a été déclaré à l'état-civil de Lille le 20 décembre 1858 sous le nom de Veivere. Le 8 novembre suivant, et non pas en 1868, comme le dit la *Patrie*, M. Pierre Beraud, homme de lettres, vint à déclarer qu'il se reconnaissait le père de l'enfant né de la femme Veivere, et auquel on avait donné les prénoms de Pierre-Lucien.

En 1872, le conseil de famille donna à cet enfant un tuteur et un subrogé-tuteur.

Or, le 25 mars 1873, mourut à Paris une dame Virginie Belloncle, épouse séparée de corps et de biens de M. Auguste Meurillon, par un jugement du tribunal du Havre de 1855.

Cette dame laissait un testament daté du 17 août 1872, et instituant Pierre-Lucien Beraud légataire universel, et le 23 janvier 1873, M. Meurillon et sa femme comparurent, deux mois avant la mort de cette dernière, devant M^r Rouget, notaire à Paris, et déclarèrent par acte authentique que l'enfant Pierre-Lucien Beraud était né de leur union pendant une période de réconciliation.

Les scellés ont été apposés au domicile de M^{me} Meurillon ; à la requête de qui doivent-ils être levés ?

La sœur de M^{me} Meurillon se prétend héritière ;

M. Meurillon se prétend tuteur naturel et légal de son fils Pierre-Lucien.

La cour, qui examinera plus tard la question de savoir quelles sont les véritables entre les paternités et maternités, pour ne rien préjuger, dit que les scellés seront levés à sa requête.

Ainsi, la liquidation définitive de son état juridique promet, comme nous le disions au commencement, un curieux procès dont nous ferons connaître le résultat.

Le nombre des sociétés inscrites pour prendre part au concours musical des 20-21 juillet, au Havre, s'élève à 120, savoir :

Sociétés chorales, 50, dont 14 en division supérieure et 9 en première division.

Harmonies, 14, dont 5 en division supérieure et 3 en première division.

Fanfarses, 56, dont 6 en division supérieure et 2 en première division.

Les sociétés qui doivent concourir en excellence sont :

1° Sociétés chorales. Le choral de Belleville, les enfants de Lutèce, l'association chorale de Valenciennes, l'Odéon de Paris, la société Anand Chevé, la société chorale du Mans, le choral Parisien, les orphéonistes d'Amiens, le Louvre de Paris, les orphéonistes Lillois.

2° Harmonies.

La société musicale d'Yvetot, la musique municipale du Mans, la musique municipale de Tourcoing, l'harmonie d'Amiens, la musique municipale de Saint-Germain-en-Laye.

3° Fanfarses.

La fanfare de Poissy, la philharmonique d'Etrepagny, les enfants de la Risle, l'Union musicale de Saint-Denis, fanfare des sapeurs-pompiers de Louviers.

Etat-civil de Roubaix.

MARIAGES DU 4 JUIN. — Gustave Delenne, 27 ans, journalier, et Catherine, Flux, 25 ans, dentellière.

NAISSANCES DU 4 JUIN. — Alfred Lhonnou, rue de l'Ommelet. — Eugène Hespel, rue de Vaucanson. — Marie Beyl, rue Bernard. — Marie Colpaert, au Fontenoy. — Jules Standaert, rue Bernard. — Henri Standaert, rue de Lannoy. — Oscar Demeyer, rue de la Paix. — Jeanne Durant, rue Sainte-Elisabeth. — Damien Duez, rue de Mouveaux. — Léontine Vergison, rue Saint-Antoine. — Julia Houzé, rue des Longuehaies.

DÉCÈS DU 4 JUIN. — Théophile Rassemont, 1 an, rue d'Alma. — Elise Mons, 3 mois, rue de Mouveaux. — Jeanne Matton, 4 mois, rue de Lille. — Dehoine, présenté sans vie, rue des Champs. — Alexandre Murth, 6 mois, rue de Sébastopol.

Etat-civil de Tourcoing.

Du 3 JUIN. — Louis-Julien Vêret, rue du Calvaire. — Pauline-Marie Grossart, rue de la Fin de la Guerre. — Joseph Baril, rue Motte.

Du 3 JUIN. — Sophie-Joseph Vandebanque, à l'Hospice-Général. — Mélanie-Joseph Leveugle, 55 ans, au pont des Piats. — Elise-Clémentine Desrousseaux, 3 mois, rue de Paris. — Sophie-Joseph Tarel, 67 ans, rue Notre-Dame des Anges. — Adéline-Joseph Delahaye, 63 ans, rue du Tilleul. — Edouard-Cornard Gryspeert, 37 ans, Hôpital-Civil.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille WINTREBERT-PEUPLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROSE-BERTHELME PEUPLE, décédée à Roubaix, le 3 juin 1873, à l'âge de 51 ans et 8 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 5, à neuf heures, aux vigiles le même jour à six heures du soir, et au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 6, à neuf heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Latérale, n° 32.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours de langue anglaise.

Judi 5 juin, à 8 h. 30 du soir.

L'éloquence judiciaire.

Professeur : F. YONGE.

Kermesses de l'arrondissement

Le 8 (dimanche de la Trinité) : Anstaing, — Chapelle-d'Armentières. — Esquermes, — Fretin, — Halluin, — Dem, — Seclin, — Wambrechies, — Wasquehal, — Wicres. — Beaucamps, — Faches.

Faits Divers

Un certain nombre de journaux reproduisent, d'après le *Figaro*, le récit d'un drame épouvantable qui se serait passé au château de P..., en Auvergne. Il n'y a rien de vrai dans tout cela et nos confrères sont tous simplement dupes d'une mystification, ainsi qu'ils peuvent s'en assurer, en lisant la petite note qui suit immédiatement dans le *Figaro* le récit en question.

La Cour d'assises du Rhône juge en ce moment le nommé Joseph Seringer, jeune homme de 27 ans, qui a assassiné à Monplaisir, près de Lyon, sa mère, sa sœur et son beau-père. Le résultat du jugement n'est pas encore connu.

Un drame vient de se produire dans la salle des Pas-Perdus de Justice de Bordeaux. Un sieur Coutan était poursuivi pour avoir porté un coup de serpe à l'un de ses voisins, le sieur Trémit, et le tribunal l'avait condamné à 200 fr. d'amende. Ayant reconstruit, après le jugement, Trémit père et son fils, dans la salle des Pas-Perdus, il a tué ce dernier d'un coup de pistolet. Un autre coup, tiré sur le père, n'a heureusement pas porté. Le meurtrier a été arrêté immédiatement.

Depuis le 20 février dernier, date de la promulgation de la loi sur l'ivresse, jusqu'au 20 courant, c'est-à-dire dans l'espace de trois mois, il a été dressé, dans le département de la Seine, 3,245 procès-verbaux contre des individus en état d'ivresse.

On vient de calculer que le nombre des employés supérieurs et subalternes des chemins de fer français s'élève à environ 143,000.

On lit dans le *Fanfulla* du 1^{er} juin : Ces jours derniers a été soumise à la signature du roi V. Emmanuel un décret qui autorise le Ministre des Travaux publics à admettre les femmes comme employées dans les offices télégraphiques ainsi que cela se pratique en Angleterre, en Suisse, en Belgique et en Amérique. En prévision de ce décret, déjà quelques écoles télégraphiques féminines avaient été ouvertes dans les villes du royaume. Le diplôme de maîtresse élémentaire féminine est une condition indispensable pour pouvoir concourir aux examens ayant pour objet l'admission dans ces nouveaux offices télégraphiques.

Une correspondance anglaise donne les détails suivants sur des explosions qui se sont produites, le 13 mai, dans le charbonnage de Drumont (Nouvelle-Ecosse) :

L'enquête a établi que l'incendie a été causé par l'emploi de la poudre à canon ; il avait été défendu d'en faire usage, mais les ouvriers ne voulaient pas travailler avec cette restriction, parce que, aux prix donnés